

COTECH 2 : Programmation du CTBV du Semnon

COMPTE RENDU

08/02/21

13H30

VISIOCONFERENCE

PARTICIPANTS	Philippe BERNARD (CRABzh), Romain CARPENTIER (DESHYOUEST), Alice CHATEL (SMBS), Dorian COULLIER (OFB 35), Éric COTTREL (SMBS), Camille DOUBLET (DDTM 35), Sophie DUCHANGE (SMBS), Anne-Laure DUHAUT (FD CUMA BIA), Cindy GAUTIER (BPLC), Enora GUILLOSSOU (CRABzh), Stéphane GOURMAUD (CR Bzh), Christophe GRANDIERE (CUMA de la Brutz/DESHYOUEST), Patrick HENRY (SMBS), Yvan HURVOIS (AELB), Vincent MINIER (SMBS), Goulven OILLIC (IBB), Nathalie PECHEUX (EPTB Vilaine), Maïna PRIGENT (AELB), Marion PELLEN (SMBS), Richard PELLERIN (FDAAPPMA 35), Thierry RESTIF (SMBS), Paul ROUAUD (ADAGE), Laura TOULET (AGROBIO35), Yann TRACZ (OFB 35)
---------------------	--

PRESENTATION	RUBRIQUES A L'ORDRE DU JOUR
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rappel de la démarche ○ Stratégie territoriale ○ Feuille de route 2021-2023 ○ Fonctionnement/Programmation des MOA Agricoles ○ Indicateurs de suivis ○ Gouvernance

PRESENTATION	
<p>La première partie de présentation a consisté à rappeler, d'une part, la démarche et le calendrier de travail. D'autre part, la stratégie territoriale avec les choix stratégiques opérés ont été rappelés. Par la suite, la feuille de route 2021-2023 a été détaillée sur le plan technique et financier (hors maîtrises d'ouvrage associées agricoles). Un focus sur la programmation autour du thème « milieux aquatiques » a été proposé.</p>	
REMARQUES	<p><u>Nathalie PECHEUX (EPTB Vilaine)</u> : demande quelle aide est apportée aux propriétaires de moulin ?</p> <p><u>Sophie DUCHANGE (SMBS)</u> : explique que cela dépend du choix des propriétaires. Plus le propriétaire accepte un projet ambitieux (effacement total), plus la participation financière est importante.</p> <p><u>Yann TRACZ (OFB 35)</u> : se questionne sur l'acquisition foncière, y a-t-il déjà une thématique fléchée notamment concernant les têtes de bassins versants ? Une seconde remarque concerne les débusages qui ne semblent pas être identifiés dans les projets ponctuels.</p> <p><u>Alice CHATEL (SMBS)</u> : répond que les débusages apparaissent au niveau des projets globaux dans le cadre de remise à ciel ouvert de cours d'eau mais ils devraient également apparaître dans les projets ponctuels comme l'enlèvement ou le recalage d'une buse mal posée.</p> <p><u>Maïna Prigent (AELB)</u> : précise, concernant la question de l'acquisition foncière, que dans le cadre du 11ème programme, l'acquisition foncière est rattachée au contrat mais avec l'obligation d'une stratégie foncière. Il ne peut y avoir d'intervention de manière dispersée ainsi les objectifs doivent être précisés. Pour l'acquisition, l'acquéreur doit être MOA du Contrat ce qu'il faut donc anticiper</p> <p><u>Marion PELLEN (SMBS)</u> : ajoute que dans les projets globaux, l'acquisition foncière peut être quelque chose qui se rajoute au cours de l'émergence du projet. C'est compliqué de l'anticiper.</p> <p><u>Alice CHATEL</u> : l'objectif est de ne pas se bloquer.</p>

	<p><u>Maïna PRIGENT</u> : il faudra inscrire dans le contrat la volonté de travailler sur le volet foncier de manière plus approfondie. Au sujet du débusage, un travail conjoint entre DDTM, OFB et Syndicat notamment sur Semnon amont avait été envisagé, le travail a-t-il avancé sur cette thématique ?</p> <p><u>Sophie DUCHANGE</u> : répond, qu'au vu du temps restreint pour la programmation, ce point n'a pas avancé</p> <p><u>Maïna PRIGENT</u> : précise que l'OFB et les DDTM peuvent orienter les exploitants vers le Syndicat pour la réalisation d'un projet technique.</p> <p><u>Yann TRACZ</u> : signale que tous les ans, l'OFB va contrôler avec la DDTM les cours d'eau. Il pourrait être envisagé cette année ou l'année prochaine un travail ciblé sur Semnon amont, le débusage de cours d'eau est une action ambitieuse.</p> <p><u>Sophie DUCHANGE</u> : confirme qu'il n'y a pas de soucis pour engager un travail de concertation, mais si une procédure règlementaire est lancée, des financements sont-ils toujours envisageables par l'AELB ?</p> <p><u>Maïna PRIGENT</u> : répond que cela dépend de l'ambition du projet, si le projet va au-delà du débusage avec du reméandrage, déconnexion de drains, ... les financements sont possibles.</p> <p><u>Camille DOUBLET (DDTM 35)</u> : soulève un point d'attention pour les anciens busages pour lesquels les procédures sont longues dans le cas d'un recours par les propriétaires (3-4 ans). C'est moins long pour les busages récents dont le constat est plus évident.</p> <p><u>Christophe GRANDIERE (CUMA de la Brutz/DESHYQUEST)</u> : se questionne au sujet des 22 000 € du volet pratiques et usages sur le territoire. Est-ce que les fonds concernent l'accompagnement au désherbage mécanique ou bien le financement des passages d'outils ?</p> <p><u>Alice CHATEL</u> : répond que les 22 000 € concernent le montant dédié aux passages d'outils sur les 3 ans du contrat par le Syndicat. Ce qui a été présenté ne comprend pas les actions des maîtrises d'ouvrage associées agricoles</p> <p><u>Yann TRACZ</u> : s'interroge sur l'ampleur des projets globaux et sur le prérequis correspondant à la réalisation de travaux sur une longueur de 50 x la largeur plein bord, la référence étant plutôt 100 x la largeur plein bord.</p> <p><u>Sophie DUCHANGE</u> : précise que cette donnée vient de la bibliographie et précisément de « Malavoi et Adam ».</p>
--	---

PRESENTATION

La suite de la présentation était consacrée au fonctionnement en Maitrise d'Ouvrage Associée Agricole (MOAA), au programme d'actions validé (actions collectives et individuelles), et à la synthèse financière globale avec la partie des MOAA.

REMARQUES	Pas de remarques
------------------	------------------

PRESENTATION

La dernière partie concernait les indicateurs de suivis des actions et la gouvernance du contrat

REMARQUES	<p><u>Stéphane GOURMAUD (CRB)</u> : la commission géographique intègre-t-elle un volet négociation ? Arbitrage ? Il faudra penser à prévoir cette phase-là.</p> <p><u>Marion PELLEN</u> : peut-être qu'il faudra envisager une commission ou comité en parallèle de cette commission</p> <p><u>Stéphane GOURMAUD</u> : en tout cas, il faudra voir comment un arbitrage peut être envisagé</p> <p><u>Sophie DUCHANGE</u> : la commission géographique intègre les élus et les partenaires. Les élus vont pouvoir faciliter les échanges.</p>
------------------	--

	<p><u>Maïna PRIGENT</u> : précise sur la partie « suivis » que la démarche est différente de ce qu'elle voit d'habitude. On cible les choses un peu plus. Le volume financier est important, c'est bien de voir si les travaux sont bien mis en œuvre.</p> <p>Sur la construction de l'animation sur le volet milieux aquatiques et au vu des éléments, l'AELB accompagnerait la proposition de 4 ETP car c'est cohérent au regard des travaux. Il y a un point de vigilance quand même sur le lien de ce travail avec l'unité Est de l'EPTB Vilaine.</p> <p><u>Nathalie PECHEUX</u> : l'EPTB fera en sorte que ce soit cohérent, il n'y a pas d'éléments précis mais on y travaille dans le cadre du protocole et dans la mise en place du contrat unique aussi. Concernant la compatibilité du contrat du Semnon par rapport au SAGE Vilaine, à noter que la CLE d'installation du SAGE Vilaine est programmée le 19 mars, à voir ensuite si une CP est programmée ou un bureau.</p> <p><u>Maïna PRIGENT</u> : concernant les demandes de subventions pour les travaux milieux aquatiques, si une demande d'aide est déposée avant juin, il sera possible de commencer les travaux avant l'instruction du contrat en juin.</p> <p><u>Yvan HURVOIS (AELB)</u> : rajoute que la dématérialisation des aides le permet. Un accord permet de démarrer les travaux et autorise le début des travaux mais sans garantie de subventions. Mais ici le risque de non financement est très faible. Cela s'applique aussi aux MOAA.</p> <p><u>Philippe BERNARD (CRABzh)</u> : demande des précisions sur les engagements financiers au sujet du dispositif transfert sur Semnon amont.</p> <p><u>Alice CHATEL</u> : répond que la possibilité d'un financement PITE est encore en attente.</p> <p><u>Stéphane GOURMAUD</u> : ajoute que la région Bretagne est favorable à participer à hauteur de 20% sur les 88 000 € d'animation. Mais il faut attendre le retour du financement PITE.</p> <p><u>Sophie DUCHANGE</u> : demande quelques précisions sur la nécessité ou non pour le conseil départemental de Loire Atlantique d'être maître d'ouvrage du contrat pour bénéficier de subventions.</p> <p><u>Maïna PRIGENT</u> : concernant les travaux de restauration de la continuité écologique notamment pour ceux du CD44 : soit les travaux sont inscrits dans le contrat et le CD44 est MOA du Contrat, soit il bénéficie d'une aide en dehors du contrat à partir du moment où c'est un projet d'effacement total du plan d'eau (aide à 70%), soit il bénéficie d'une aide à 50% si c'est un aménagement sur cours d'eau de liste 2 ou ZAP anguille.</p> <p><u>Nathalie PECHEUX</u> : revient sur la consultation de la CLE du SAGE, il n'y aura pas de bureau de la CLE avant avril. Il faudra donc voir avec l'EPTB comment faire et quels documents sont nécessaires.</p> <p><u>Yvan HURVOIS</u> : concernant la CLE, n'est-il pas possible d'envisager une présentation lors de la CLE d'installation ?</p> <p><u>Nathalie PECHEUX</u> : répond que la question sera posée mais à priori ce sera difficile vu l'ordre du jour déjà chargé.</p> <p><u>Yvan HURVOIS</u> : souligne qu'il serait dommageable, alors que le Syndicat arrive à respecter le calendrier, d'être retardé par la CLE.</p> <p><u>Nathalie PECHEUX</u> : il y aura un avis de toute façon mais la question est de savoir sous quelle forme ?</p>
<p>PROCHAINES ECHEANCES</p>	<p>Pour information la poursuite du travail consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser le comité de pilotage de validation du CTBV 2021-2023 du Syndicat du Semnon (le 15/02/21) ○ Envisager le passage du contrat en CLE du SAGE Vilaine ○ Présenter et valider lors d'un comité syndical le CTBV 2021-2023 ○ Rédiger et déposer le contrat territorial auprès de l'AELB